



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 29 avril 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : RÉFECTION DES CAVES DU BÂTIMENT DES VIGNERONS À VILLETTE, DE LA MAISON  
JAUNE À CULLY ET DU CAVEAU DE LA MUNICIPALITÉ À CULLY

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 6/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 56 voix et 2 abstentions



- **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de rénovation des caves de Villette et Cully ;
- **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 148'000.- ;
- **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- **d'amortir** l'investissement sur une durée de *15 ans*, à raison de *CHF 9'867.-* par année (chapitre 331), le premier au budget 2014.

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 29 avril 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : RENOUELEMENT DU MATÉRIEL DE LA CAVE DE VILLETTE – 1<sup>ÈRE</sup> ÉTAPE

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 4/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



- **d'autoriser** la Municipalité à renouveler le matériel de la cave de Villette (1<sup>ère</sup> étape) ;
- **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de *CHF 85'000.-* ;
- **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- **d'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de *CHF 8'500.-* par année (chapitre 331), le premier au budget 2014.

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 29 avril 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PROSPECTION DE NOUVELLES  
RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 7/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser des forages de prospection dans la zone du Crotet dans les hauts de Riex, (parcelles 3265, 3264, 3263) ;
  - **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 156'000.- ;
  - **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- d'amortir** l'investissement sur l'exercice 2014 (chapitre 811) par un prélèvement sur le fonds du service des eaux

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 29 avril 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – RÉFECTION DU REVÊTEMENT BITUMINEUX DE LA RC 780 B-P LUTRY-CULLY

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUUX

- vu le préavis N° 8/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 57 voix et 1 abstention



- **de refuser** la demande de crédit d'investissement pour la réfection du revêtement bitumineux de la RC 780, tronçon Villette, présentée par la Municipalité dans son préavis n° 8/2013 ;
- **de renvoyer** la Municipalité à de nouvelles discussions avec le canton portant en particulier sur les points suivants :
  - En cas de reprise du tronçon par le canton, prise en charge des coûts par le canton calculés en fonction des montants restants à amortir au moment de la reprise (calcul au prorata temporis).
  - Prise de position claire du canton au sujet d'une éventuelle rétrocession de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) pour les tronçons communaux.
  - Extension des travaux sur le tronçon cantonal jouxtant le village de Cully afin de préserver le bourg du bruit et d'assurer la sécurité routière.

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2013

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 29 avril 2013

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : ADOPTION DU PPA RUVINES-DESSUS - ADOPTION DE L'AMENDEMENT CONCERNANT L'ALTITUDE DE L'AIRE D'ESPLANADE - ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 5/2013 de la Municipalité du 11 mars 2013,
- vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

par 58 voix (à l'unanimité)



- **1. D'adopter** le PPA "Ruvines Dessus" soumis à l'enquête publique du 13 novembre au 13 décembre 2012.
- **2. D'adopter** l'amendement apporté aux coupes B et D du plan du PPA "Ruvines Dessus" suite aux séances de conciliation, qui propose de fixer l'altitude maximale de l'aire d'esplanade à une altitude de 396.50 m. au lieu des 397.00 m. initialement proposés.
- **3. D'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis.
- **4. De prendre acte** des réponses de la Municipalité à l'observation.
- **5. D'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA "Ruvines Dessus".
- **6. D'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré en séance du 29 avril 2013

Le Président

Jean-Louis Bandini

La Secrétaire

Eliane Fedrigo